



BULLETIN DE SOLIDARITÉ - ASSOCIATIONS

MERCI D'IMPRIMER CE BULLETIN ET DE L'ENVOYER,
ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT
AUX RESTOS DU CŒUR, 8 RUE D'ATHÈNES, 75009 PARIS.

Nom de l'organisme :

N° Donateur :

Adresse :

Code postal :

L'adresse est indispensable pour l'administration fiscale.

Ville :

E-mail :

- Je demande à recevoir mon justificatif par mail
 Je ne souhaite pas recevoir d'informations des Restos du Cœur sur mon adresse mail



Oui, j'approuve l'action des Restaurants du Cœur pour aider les plus démunis en donnant :

- 30 € Pour assurer un repas quotidien pendant un mois
 90 € Pour assurer un repas quotidien durant tout l'hiver
 180 € Pour assurer un repas quotidien à un parent isolé et son enfant durant tout l'hiver
 521 € Pour aider une famille tout l'hiver
 Autre montant €



Je joins un chèque à l'ordre des Restaurants du Cœur

OU

Je fais un don par carte bancaire (sauf carte American Express)

N° de CB (16 chiffres)

Date d'expiration / (mois / année)

Date du don / / (jour / mois / année)

Signature obligatoire

Pour un particulier, la loi Coluche permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 75 % du montant du don, avec un plafond de 521 €. Au-delà, et dans la limite de 20 % des revenus imposables, la déduction est encore de 66 %. Si vous dépassez cette limite, l'excédent vous donnera droit à un crédit d'impôt sur les cinq années suivantes.

Pour toute information complémentaire, contactez le service Donateurs des Restos du Cœur :
01 53 32 23 27 - service.donateurs@restosducoeur.org

